

Employés municipaux et élus « en crise ».

Des exercices de gestion de crise pour aguerrir les acteurs communaux,

Fin novembre et début décembre derniers des élus et des employés municipaux se sont frottés à la gestion de crise. Tout d'abord, un exercice lancé par la Préfecture auprès des communes de l'aval du bassin versant de l'Arc sur une crue centennale avec des pluies très intenses sur notre commune et un débordement de la Cause.

Cette situation, fort probable, s'est déjà produite sur le bassin versant de la Torse sur Aix-en-Provence en septembre 93. Certains d'entre-vous s'en souviennent peut-être. Des orages qui avaient duré toute une nuit sur notre département et plus particulièrement sur Aix et le bassin versant de la Torse sur lequel ils avaient déversé une hauteur d'eau d'environ 200 mm.

Si une telle situation se produisait, si un orage se bloquait entre le barrage Zola et Palette, nos barrages n'auraient aucun effet protecteur. Les barrages Zola et Bimont ne peuvent contenir des crues que si les pluies intenses ont lieu en amont de leur digue.

Dans le cadre de cet exercice une cellule de crise a été ouverte à la Mairie suite à l'activation du Plan Communal de Sauvegarde dans le but de tester la pertinence de ce plan et la réaction des intervenants durant son activation.

Pour augmenter le niveau de stress des participants à cet exercice, un observateur de la DREAL avait été mandaté par la Préfecture.

Une crise réelle est très déstabilisante et impacte fortement les capacités de chacun à réagir à bon escient.

Un entraînement permet d'améliorer ce qui a été écrit, procédures, fiches action, annuaires, cartographies,...

ainsi que notre maîtrise des situations exceptionnelles. Il est à noter qu'un exercice est également une source de stress même s'il n'y a pas d'enjeu vital sur l'instant.

Dans la foulée, la commune du Tholonet a participé également à un exercice organisé par la Métropole Aix-Marseille et l'ENSOSP, dans les locaux de cette dernière sur le site de l'ancienne base aérienne aux Milles, comme plusieurs autres communes de la Métropole.

Un article très complet d'une page entière dans la Provence du 6 décembre 2017 a relaté cet événement et expliqué le rôle de la Métropole dans l'accompagnement des communes face aux risques auxquels elles sont exposées.

En effet, la Métropole aide les communes, non seulement dans la rédaction des PCS, la formation de gestion de crise, mais également dans la logistique. Elle met par exemple des couchages d'urgence à disposition des communes qui pourraient être sinistrées et avoir besoin d'hébergement d'urgence.

La cellule de crise du Pays d'Aix émet également des bulletins d'alerte météo en complément de ceux émis par Météo France et par la Préfecture lorsque des risques de fortes pluies, de chutes de neige, de formation de verglas ou de fort vent sont annoncés.

Même si l'organisation d'un PCS est bien maîtrisée sur le papier et lors des exercices par les fonctionnaires et les élus, sa réussite dans son application lors d'un événement réel dépendra fortement de l'implication de nos concitoyens.

Nous constatons que lors de catastrophes naturelles ou industrielles des bénévoles, non sinistrés, se présentent spontanément sur les lieux des sinistres ou dans les mairies concernées pour apporter leur aide.

Nous pensons que si notre commune est un jour impactée, cet élan de générosité se manifesterait comme ailleurs et nous souhaitons donc l'organiser par avance afin d'être encore plus efficace.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons un questionnaire pour connaître vos compétences actuelles ou passées si vous êtes à la retraite, si vous êtes commerçants ou entrepreneurs, les moyens matériels que vous pourriez mettre à disposition de la collectivité, engins, hébergements, restauration afin de mieux connaître les capacités propres de notre commune. A savoir que la fourniture de denrées ou autres prestations feraient l'objet de réquisitions du maire suivies d'indemnisations.

Parallèlement, nous renouvelons le recensement des informations nécessaires pour mieux vous aider en cas de crise. Seulement un tiers de concitoyens ont répondu à nos précédentes tentatives. Merci donc à ceux qui ne l'ont pas fait de répondre à cet autre questionnaire joint.

Le PCS est un document complexe dans lequel est écrite la manière de gérer une crise, ce qu'il y a lieu de faire lorsqu'un événement dangereux est annoncé ou s'est produit, pour mettre en sécurité les habitants menacés.

C'est la sauvegarde, elle est à la charge de la commune dans la mesure de ses moyens, le secours est, quant à lui, de la responsabilité des services nationaux, régionaux et départementaux.

L'écriture de notre PCS a demandé un investissement important en temps, aux élus et aux employés municipaux, et demandera encore beaucoup de temps, chaque année, pour son maintien à jour (annuaires, procédures, fiches action, moyen humain et techniques), pour son amélioration et pour sa maîtrise par des exercices.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'une gravité très élevée mais d'une probabilité « relativement faible ».

L'événement, d'origine naturelle ou anthropique, provoque une situation de crise brutale telle que la société se trouve soudainement dépassée, désorganisée. L'organisation des secours et du retour à la normale demande alors la mise en place de moyens exceptionnels et des coûts de réparation colossaux.

Bien sûr, les services de secours arriveront sur les lieux de la catastrophe, mais les désordres occasionnés par l'événement peuvent gêner considérablement leur progression et ainsi accroître pour vous et votre famille un sentiment de solitude voire d'abandon.

Vous ne pourrez jamais avoir à disposition dans la seconde un pompier et/ou un gendarme ou un policier.

La préparation à la gestion de crises est une responsabilité partagée, elle incombe certes aux pouvoirs publics, la commune prend bien évidemment sa part dans la mesure de ses moyens, mais également à chaque citoyen, car le premier maillon de la sécurité civile, c'est vous !

Toutes les familles peuvent et doivent anticiper la catastrophe en se préparant et en travaillant ensemble comme une véritable équipe, le premier coéquipier étant la commune, car en cas d'alerte vous devez réagir très vite et bien.

Il faut donc que vous vous appropriiez les consignes de sécurité qui vous sont communiquées régulièrement ou que vous pouvez aller chercher vous-même (mairie, internet, ...) et que vous les respectiez à la lettre.

Des guides ont été conçus par nos institutions pour vous aider à mieux vous préparer face à un événement majeur, à vous équiper et à concevoir votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) comme le fait votre mairie en élaborant son Plan Communal de Sauvegarde. Ces guides sont accessibles sur internet ou à la mairie.

Si vous n'avez pas reçu l'ordre de vous confiner, vous serez alors en mesure d'évacuer votre habitation dans l'urgence en emportant le minimum vital, papiers personnels inclus, dans un « sac d'urgence familial » que vous aurez préparé en toute sérénité.

Imaginer le pire et s'y préparer n'est pas un signe de pessimisme débordant mais une façon d'aborder l'avenir sereinement.

Définition du Risque Majeur

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

► d'une part à la présence d'un événement potentiellement dangereux, **l'aléa**, d'occurrence et d'intensité données, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,

► d'autre part à l'existence **d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène :

Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Huit types de risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

Les risques technologiques majeurs sont au nombre de quatre : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque lié au transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.

Une information détaillée sur chacun de ces risques est disponible sur le site PRIM.NET, portail thématique du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs.

La prévention des risques majeurs

La prévention regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.

Elle s'inscrit dans une logique de développement durable, en tentant de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société.

Les sept axes de la politique de prévention :

1. Améliorer la connaissance des phénomènes (aléas) ;
2. Développer l'information préventive et l'éducation ;
3. Prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement ;
4. Réduire les aléas technologiques à la source ;
5. Diminuer la vulnérabilité des biens et des personnes situés dans les zones à risque ;
6. Anticiper les phénomènes et alerter les populations par une surveillance et une prévision adaptées ;

7. Planifier et organiser les secours en prenant en compte les retours d'expérience des crises antérieures.

Plus d'informations sur le site <http://www.risquesmajeurs.fr/>